Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260218-2026_02_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 18 février 2026

Date de convocation
11 février 2026

Date d'affichage
11 février 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, N. LE CAROFF, H. KERSULEC, N. COUTELLER, E. LE BORGNE, P. LE DU, B. JAN, K. DAUCE, A.C ZUURBIER
Absent excusé : M. LE MADEC, G. MONNERIE
Absents : I. DI MAGGIO
Secrétaire de séance : N. COUTELLER

N° 2026-02-01

SDE : Avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie

Lors de la séance du 19 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'**avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie** (en PJ) portant sur des modifications mineures et des clarifications :

- intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD),
- précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son n° de SIREN,
- précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché (même si la date de fourniture est prévue ultérieurement),
- suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie), ce module étant désormais intégré au logiciel SME.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- Valide l'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie
- Autorise le maire à signer l'avenant

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340